



Législature : 2011 – 2016

Année : 2012

Séance : 4

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL
DU
VENDREDI 7 DECEMBRE 2012**



1.	Appel et approbation de l'ordre du jour.....	3
2.	Courrier.....	4
3.	Préavis 11/2012 : Crédit complémentaire au budget de fonctionnement pour l'année 2012, 3^{ème} tranche.....	4
4.	Préavis 10/2012 : Création de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) et abrogation de la convention intercommunale de l'Établissement scolaire de Savigny-Forel du 26 mars 1998, ainsi que son avenant du 24 novembre 1998.....	4
5.	Election de 7 membres pour le Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ).....	12
6.	Communications de la municipalité.....	13
6.1	Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard.....	13
6.1.1	Administration.....	14
6.1.2	Emprunt.....	14
6.1.3	Rentrées fiscales 2012.....	14
6.1.4	Péréquation.....	14
6.1.5	Amicale des Savigny.....	15
6.1.6	Fermeture des bureaux de l'administration communale.....	15
6.1.7	Remerciements et vœux.....	15
6.2	Informations données par M. Gilbert Regamey.....	16
6.2.1	Déchetterie.....	16
6.2.2	Forêts.....	16
6.2.3	Apprenti.....	16
6.2.4	Rame.....	16
6.2.5	Remerciements et vœux.....	16
6.3	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny.....	17
6.3.1	Association ASIJ.....	17
6.3.2	Vœux.....	17
6.4	Informations données par M. Sylvaire Coquil.....	17
6.4.1	Service de conciergerie.....	17
6.4.2	Vœux.....	17
6.5	Informations données par M. Jacques Ochs.....	17
6.5.1	Eau.....	17
6.5.2	Remerciements et vœux.....	18
7.	Divers et propositions individuelles.....	18

Salutations

Mme la présidente ouvre la séance du Conseil en saluant :

M. le syndic, Mme et MM. les municipaux, Mmes et MM. les conseillères et conseillers, Mme la secrétaire municipale, M. le boursier communal, Mme et M. les représentants de la presse.

1. Appel et approbation de l'ordre du jour

Présidence : Mme Laurence Libal

Sont excusés: M. Diego Braguglia
Mme Jasmine Cordey
M. Philippe Etter
M. Pierre-Yves Guignard
M. Denis Pittet
Mme Béatrice Posse
M. Georges Ruch

Est absent: M. Yves Beutler

Sont présents : 49 conseillères et conseillers

1.2 Approbation de l'ordre du jour

En raison d'un préavis urgent, l'ordre du jour initial a dû être modifié, comme suit :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Courrier.
3. Préavis 11/2012 : Crédit complémentaire au budget de fonctionnement pour l'année 2012, 3^{ème} tranche.
4. Préavis 10/2012 : Création de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) et abrogation de la convention intercommunale de l'Etablissement scolaire de Savigny-Forel du 26 mars 1998, ainsi que son avenant du 24 novembre 1998.
5. Election de 7 membres pour le Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ).
6. Communications de la municipalité.
7. Divers et propositions individuelles.

Ce nouvel ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme la présidente met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. Courrier.

Mme la présidente donne lecture de la correspondance suivante :

- Lettre du 22 novembre de la conseillère Lena Davison annonçant sa démission du Conseil pour raison de formation.
Il sera donc fait appel à un nouveau suppléant pour le prochain Conseil.

3. Préavis 11/2012 : Crédit complémentaire au budget de fonctionnement pour l'année 2012, 3^{ème} tranche.

Mme Nicole Félix, rapporteure de la commission des finances, est priée de venir devant l'assemblée pour lire son rapport.

Mme la présidente remercie la commission pour son travail et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Vote préavis 11/2012

Accepté à l'unanimité.

4. Préavis 10/2012 : Création de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) et abrogation de la convention intercommunale de l'Établissement scolaire de Savigny-Forel du 26 mars 1998, ainsi que son avenant du 24 novembre 1998.

M. Gérard Lavanchy, rapporteur de la commission, est prié de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions de son rapport.

Mme la présidente remercie la commission pour son travail. Elle propose de traiter chapitre par chapitre et ouvrira ensuite une discussion générale.

Avant d'ouvrir les débats, Mme Weidmann Yenny fait part de 2 modifications d'articles reçues par le SeCRI le 29 novembre. Il s'agira donc de voter les articles modifiés comme ci-après :

Article 23 - Délégation de pouvoirs

Le Comité de direction peut déléguer certains de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. La délégation de pouvoirs est exclue en ce qui concerne (la nomination – remplacé par) **l'engagement**, le licenciement du personnel et l'exercice

Article 38 – Modification des statuts (art 126 LC)

La modification des buts principaux ou des tâches principales de l'Association, la modification des règles de représentation de communes au sein des organes de l'Association, l'augmentation du capital de dotation, la modification du mode de répartition des charges et l'élévation du plafond des emprunts d'investissements étant soumises à la majorité simple (des) **du conseil(s) communal ou général de chacune** des communes membres.

Toute modification des statuts doit être soumise à l'approbation du Conseil d'Etat qui en vérifie la légalité.

Sauf pour les cas prévus à l'alinéa 2, l(L)es modifications des statuts doivent être communiquées.....

Comme le terme « majorité simple » ne figure plus dans la nouvelle loi sur les communes, cet article 38 devra certainement être à nouveau abordé lorsque le plafond d'endettement aura passé dans tous les conseils communaux, pour savoir quelle terminologie est juste au point de vue légale.

Après ces précisions, Mme la présidente ouvre la parole en traitant chapitre par chapitre.

Chapitre II – Articles 24 et 25

M. Perreten intervient au sujet des attributions des commissions de gestion et des finances. Il lit que la commission de gestion est chargée d'examiner les comptes et la gestion de l'association et d'établir deux rapports au Conseil intercommunal. Il est étonné car il pense que ce serait plutôt à la commission des finances de le faire, laquelle est chargée d'examiner les préavis sur le budget et les dépenses extrabudgétaires. N'y a-t-il là pas une divergence dans l'application des rôles ?

M. le syndic répond que les commissions des finances sont facultatives selon la loi sur les communes et ce sont les commissions de gestion qui ont tout le pouvoir. On peut déléguer certaines tâches à la commission des finances. Visiblement pour ces statuts, c'est cette option-là qui a été choisie, à savoir uniquement le contrôle du budget.

Pour Mme Félix, cela paraît un non-sens logique qu'une commission des finances approuve le budget mais ne peut se prononcer sur les comptes.

Mme Weidmann Yenny ajoute que ce problème avait été soulevé par la commission ad hoc responsable des statuts. Les deux articles existaient tels quels dans les statuts de l'AIESM et le groupe de travail tenait à les garder. On pourra toujours reconsidérer cette position à terme, selon propositions des commission des finances et de gestion en place.

M. Perreten remarque que pour n'importe quelle modification des statuts, il faudra à nouveau passer devant tous les Conseils communaux ou généraux faisant partie de l'ASIJ.

Chapitre III – Article 27 – Acquisition d'immeubles

M. Perreten intervient au sujet de la notion « des conditions de faveur » dans le 2^{ème} paragraphe. On peut sous-entendre passablement de mal-entendus. Peut-on être certain que les futurs membres du Conseil de l'AIESM soient sensibles à ce que ces conditions de faveur respectent les éléments de base dans cette mise à disposition des terrains ? Y aura-t-il un débat intense sur ce point, pour éviter que cela génère une problématique future ?

Mme Weidmann Yenny répond que dans le cadre de l'AIESM, Mézières met à disposition une grande superficie de terrain pour le collège du Raffort. Ils considèrent que ce terrain est prioritaire pour l'expansion du collège du Raffort, ce sera identique pour Carrouge et Servion.

M. Perreten soulève ce point pour empêcher que cela ne génère des rivalités entre communes membres dans le futur. Les autres pourraient aussi vouloir des conditions de faveur dans le fonctionnement de l'ASIJ.

Chapitre IV - Finances

M. le syndic revient sur une remarque de la commission ad hoc qui écrit que certaines associations de communes prévoient le contrôle des comptes par une fiduciaire. C'est obligatoire. L'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des communes stipule que les comptes communaux doivent être contrôlés annuellement par un organe de révision dans toutes les communes, associations de communes, ententes intercommunales qui comptent plus de 300 habitants ou qui ont un compte de fonctionnement dépassant 1,5 million, ainsi que dans toutes les communes qui encaissent elles-mêmes leurs impôts. Cet article répond à l'intervention de la commission ad hoc.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente ouvre la discussion générale.

Mme Félix a une question concernant la localisation des élèves de VSB. Elle trouve surprenant que les élèves VSB doivent se rendre à Mézières, alors que Savigny a le plus grand nombre d'habitants et va s'affirmer comme Centre local.

Mme Weidmann Yenny répond que la mesure 41 du Plan directeur cantonal oblige les établissements secondaires à réunir tous les élèves secondaires sur un même site, soit un centre cantonal, régional ou local. La municipalité a attendu avant de se décider afin de savoir quelles seront les communes entre Savigny, Forel, Mézières et Servion désignées Centre local dans le district. Il s'avère que deux communes, soit Savigny et Mézières, auront le statut de Centre local. Mézières a été choisi, car cette commune se trouve au centre de toutes les communes faisant partie de l'Association.

Mme Simanis Cockell demande si c'est possible de renvoyer ce préavis, sans poser d'amendement, jusqu'au prochain Conseil. En effet, comme signalé par la commission ad hoc, elle ne trouve pas normal que l'on soit obligé de voter une adhésion à une association sans connaître la prise en compte des infrastructures et le service des transports. Y a-t-il une possibilité que ces deux choses soient réglées pour le prochain Conseil sans pour autant modifier le préavis et sans empêcher les autres communes de déjà voter l'adhésion.

Mme Weidmann Yenny admet qu'il y a des incertitudes par rapport à cette nouvelle association. Les statuts ne seront pas modifiés et il n'y a pas de sens à repousser cette adhésion. La municipalité a donné des garanties à la commission ad hoc et l'élément des infrastructures sera considéré assez rapidement. Par contre, pour les transports scolaires, il faut pouvoir rouler une année avec l'association pour voir comment cela fonctionnera. Les autres communes ont des chauffeurs indépendants sans permis de car. A voir, ils vont peut-être partir à la retraite. Il est difficile, sans faire partie de cette association, de travailler sur ces bases-là.

Mme Simanis Cockell rappelle juste, comme pour l'Association de police, qu'une fois que l'on a voté l'adhésion, on aura plus rien à dire. C'est pour cela qu'il est extrêmement important de régler tous les détails financiers à l'avance. La façon dont c'est présenté maintenant, notamment pour le mobilier, c'est comme si on fermait les yeux et que l'on saute dans le vide. La municipalité a pris la bonne direction qu'elle approuve, mais elle estime que le préavis n'est pas tout à fait prêt.

Mme Weidmann Yenny explique le calcul fait par l'AIESM pour la location des salles. Un forfait, par classe, de CHF 10'000 pour les classes anciennes et de CHF 12'000 pour les plus récentes est pris en compte. Si l'on considère ces chiffres par rapport aux

classes à disposition, Savigny a 15 classes au Complexe scolaire et à la Maison de Commune plus 3 de réserve au Pavillon scolaire. Si l'on prend les mêmes chiffres, cela fait un montant de CHF 216'000 pour 18 classes plus CHF 40'000 pour les salles de gym, ce qui fait quand-même un retour de CHF 256'000 pour les salles. Ce calcul est basé sur le forfait actuel, sans parler des détails, et donne une idée pour éviter de partir totalement dans l'inconnu. Il y aura peut-être une autre configuration pour les classes.

M. Perreten dit qu'il est vrai que dans le projet soumis c'est une forme de transmission à l'autorité supracommunale en matière de compétence. Il pense aux sociétés locales qui utilisent actuellement les salles de gym. Par le fait de la création de cette association de communes, pourront-elles toujours être bien présentes dans la répartition et défendues par les représentants du comité directeur, car après ce sera la commission de gestion de la future association qui analysera les possibilités d'utilisation de ces salles. Il faut être conscient que nos sociétés doivent toujours être bénéficiaires de bonnes conditions, sans que cela passe par des procédures compliquées.

Mme Weidmann Yenny répond que c'était le souhait des communes de Forel et de Savigny de rester propriétaires de leurs locaux pour pouvoir garantir le système de location actuellement en place. Elle peut garantir que cela sera ainsi, toujours avec l'aval de la direction des écoles qui est consulté pour les horaires.

M. Peissard soutient Mme Simanis qui a raison de soulever ces deux points. La commission ad hoc les a signalés dans son rapport. Les 9 représentants qui seront dans les commissions du Conseil intercommunal devront faire le travail final. Il y aura un budget à établir et ce sera la charge de ce Conseil de défendre les intérêts de Savigny. Il est d'accord que c'est très dangereux d'accepter déjà des forfaits sans voir l'ensemble. Les analyses financières et économiques en lien avec cette association sont en cours, mais les diverses modalités de calculation n'ont pas encore été arrêtées définitivement. La commission regrette que l'on fasse voter une adhésion à une association sans connaître comment les infrastructures seront pris en compte (définition des valeurs d'acceptation). C'est l'ensemble des bâtiments de toutes ces communes qui devraient être à niveau pour qualifier l'état des bâtiments. Il est déjà signalé qu'il faudra participer à une réfection d'un bâtiment de Mézières pour CHF 1'500'000, alors que les bâtiments de Savigny sont en ordre. Il reste peut-être encore le crédit-cadre à amortir. Tout un travail de définition et de référence en matière de principes comptables et d'évaluations reste à faire afin d'éviter par la suite des conflits d'intérêt entre les communes.

M. Marc Cornut parle du regroupement des petites classes. Qu'advient-il du Pavillon, qui était du provisoire à l'époque. Est-ce qu'il est encore dans les normes ?

Mme Weidmann Yenny explique que toutes les classes primaires du premier et deuxième cycle, soit les années 1 à 8, seront scolarisées à Savigny, au Complexe scolaire et à la Maison de commune. A partir de la rentrée 2015, il n'y aura plus d'élèves secondaires à Savigny. En revanche, les classes du Pavillon scolaire sont pour l'instant en réserve. Tout dépendra, lors de la réorganisation, de la répartition des classes par le directeur, ce qui n'est pas encore établi dans le détail. L'Ancien collège sera destiné à l'accueil du para-scolaire qui est aussi une obligation pour les communes à mettre en place.

Mme Schellenbaum Sprenger a lu dans le préavis que l'on voulait utiliser des transports publics existants dans la région, alors que le rapport de la commission mentionne l'utilisation des transports scolaires actuels. Vu que les interactions avec les TL sont tellement difficiles, les changements lents à se mettre en route, comment est envisagé le transport des secondaires jusqu'à Mézières vu que le bus 65 s'arrête à Servion ?

Mme Weidmann Yenny réplique que le syndic de Servion s'en est préoccupé depuis un bon moment et qu'il s'active sérieusement pour des négociations avec les TL. Il y aura certainement une liaison avec les cars postaux jusqu'à Mézières. On ne peut pas encore certifier que ce sera comme cela. Dans un premier temps, la première volée VSB à la rentrée 2013 sera transportée par nos propres transports scolaires. Pour les primaires, il n'y aura pas de changement.

M. le syndic apporte un complément d'information. Ce ne sont ni les TL ni le car postal qui décident, ils font des offres et c'est le Service de la mobilité qui choisit.

Mme Schellenbaum Sprenger demande alors si les Communes ont du poids pour faire part de leurs besoins au Service de la mobilité.

Mme Weidmann Yenny répond que des études parallèles sont en cours avec le PDR. Au niveau des zones de recrutement, tout se définit actuellement pour le district Lavaux-Oron. Les modifications validées sont inscrites dans le Plan directeur régional pour pouvoir donner des informations supplémentaires au Service de mobilité.

M. le syndic rajoute que les communes avaient déjà fait une fois le forcing pour avoir une course supplémentaire à midi direction Lausanne ou inverse. Cette course était valable, pour autant que les horaires des classes puissent être modifiés, afin que les élèves aient la possibilité de prendre le bus. Les parents ou les enseignants, il ne sait

plus, sont alors montés aux barricades, ils ne voulaient pas de changement d'horaire. Le Service de la mobilité a alors retiré sa proposition.

M. Perreten aimerait connaître les communes qui ont déjà accepté les statuts ou qui vont le faire d'ici la fin de l'année.

Mme Weidmann Yenny répond que 5 communes ont déjà voté les statuts tels quels, à savoir Ropraz, Carrouge, Vucherens, Montpreveyres et Vuillens. Ce soir, il y a Savigny et Servion, le 10 décembre Corcelles-le-Jorat et Ferlens, le 11 décembre Mézières et pour finir Forel, dont la commission ad hoc a préavisé favorablement.

M. le syndic dit que la constitution de l'Association se fait le 19 décembre, ou bien on est dedans ou on y est pas.

Mme Félix a compris que dans 6 mois, à la rentrée 2013, les VSB vont partir à Mézières. Est-ce que l'on prévoit déjà une cantine ou des locaux pour accueillir nos élèves à midi ou rentreront-ils à la maison. Au point de vue pédagogique, y aura-t-il une période de transition par rapports aux options facultatives enseignées actuellement à Lausanne.

Mme Weidmann Yenny répond que le département et le directeur ont confirmé que les options spécifiques seront mises en place pour 2013. Les VSG qui resteront à Savigny auront également la possibilité de continuer avec les niveaux. Ce qui est clair, c'est que le réfectoire ne sera pas fait à Savigny pour la rentrée 2013. Par contre, il y a déjà une structure en place à Mézières où les élèves peuvent réchauffer des aliments et rester à l'intérieur du bâtiment.

Mme Félix comprend alors que Savigny devra transporter ses élèves à midi pour qu'ils rentrent manger, ce qui augmentera le coût des transports.

Mme Weidmann Yenny confirme que le coût de transport revient à la commune, mais le montant est englobé dans le fonctionnement général de l'Association.

Mme Simanis Cockell relève que la date de constitution étant fixée au 19 décembre, elle répète sa question pour savoir ce qui changerait pour Savigny si l'on faisait la demande d'adhésion dans 6 mois seulement.

M. le syndic répond que c'est tout simple, si l'on est pas dans l'association, on ne peut négocier la même chose et on se fera imposer un régime par l'Etat qui nous obligera d'aller là-bas et qui fixera le prix à payer. Il vaut mieux être dans l'association. Il ne faut pas oublier qu'il y aura quand même une représentante de Savigny dans la direction et 11 personnes dans le Conseil intercommunal, dont une à la commission de gestion ou de finances.

Mme Simanis Cockell rajoute que vu que les négociations des prochains 4 mois sont tellement importantes, elle regrette vivement que ces problèmes n'aient pas été réglés avant le dépôt du préavis.

Mme Weidmann Yenny répond que ce ne sont pas les communes qui ont ce besoin urgent de se mettre dans l'association, mais c'est au niveau de l'organisation pour l'application de tous les changements légaux pour l'enseignement obligatoire.

M. Perreten mentionne que tout le monde est conscient que c'est un chantier énorme qui a été lancé avec les modifications des lois scolaires et l'organisation au niveau fédéral. On est quasi dans l'obligation de donner suite en acceptant les parts d'incertitudes. Quelques communes concernées font partie d'un projet de fusion. Peut-on être certain que la composition du comité de direction avec deux délégués par commune ne sera pas modifié, et que les forces vont rester les mêmes au niveau du Conseil intercommunal.

Mme Weidmann Yenny répond qu'au niveau du comité-directeur, il y a un représentant par commune. Si les communes fusionnent, il n'y aura plus qu'un représentant par commune fusionnée.

M. Beaujouan est surpris de n'avoir qu'un représentant pour Savigny au niveau du comité de direction, on aurait peut-être pu faire une répartition proportionnelle.

Mme Weidmann Yenny explique qu'il y avait déjà une différence au niveau du nombre d'habitants dans l'AIESM. Mézières avait seulement un représentant dans l'exécutif. C'est surtout les communes sièges de classes qui ont le plus de préoccupations par rapport à cela, mais il est également important d'entendre les plus petits qui font partie

de l'association. Pour l'instant, cela a toujours bien fonctionné. Il y aurait peut-être un risque si les personnes ne s'entendaient pas, mais elle ne le pense pas, car tout le monde travaille dans le même intérêt.

Mme Schellenbaum Sprenger aimerait savoir si les travaux pour la cantine commenceront aussi en 2013 ou si c'est prévu plus tard. Les enfants qui iront à Mézières vivront peut-être une année de transition un peu difficile, mais, après, tout devrait bien aller.

Mme Weidmann Yenny espère que tout ira bien pour 2015. Des travaux prévus dans l'Ancien Collège figurent dans le plan d'investissement 2014 et 2015. On doit arriver à ce que tous les secondaires actuellement au Complexe puissent déménager à Mézières. Il y a un projet d'extension prévu au collège de Raffort, où il y aura 4 classes supplémentaires pour 2015, mais il faut laisser le temps pour le construire. A ce moment-là, les élèves primaires pourront intégrer le Complexe et l'Ancien Collège sera libre pour les travaux.

Mme Félix tient à remercier Mme Weidmann Yenny pour tout le travail fait et lui donne tout son soutien.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente clot la discussion et passe au vote.

Vote préavis 10/2012

Accepté à une large majorité avec 3 refus et 2 abstentions.

5. Election de 7 membres pour le Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ).

Suite à l'acceptation de la création de l'Association, il faut nommer les membres qui feront partie du Conseil intercommunal.

M. Stehlin propose Mmes L. Ballif, A.-M. Guignard, MM. C. Lavanchy, Ph. Matter et A. Peissard.

Mme Félix propose MM. B. Borloz, S. Giardiello, A. Monod, N. Tomic et A. Perreten.

Comme il y a 10 candidats pour 7 places, l'élection se fait à bulletin secret.

Bulletins délivrés	:	49
Bulletins rentrés	:	49
Bulletins blancs	:	0
Bulletin nul	:	0
Bulletins valables	:	49
Majorité absolue	:	26

Sont élus :		voix
M. André Peissard		44
M. Philippe Matter		42
Mme Anne-Marie Guignard		41
M. Claude Lavanchy		38
Mme Laureline Ballif		36
M. Bernard Borloz		31

Ex aequo :		
M. Alexandre Monod		26
M. Alain Perreten		26

Obtiennent des voix		
M. Nikola Tomic		21
M. Stefan Giardiello		18

Comme MM. Monod et Perreten obtiennent le même nombre de voix et qu'il ne reste plus qu'une place de disponible, M. Perreten se désiste pour laisser sa place.

6. Communications de la municipalité

6.1 Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard

M. le syndic remercie l'assemblée pour l'adoption le 26 novembre et ce soir des divers préavis, notamment du budget 2013, des deux demandes de crédits complémentaires, de la révision sur les taxes et le gros sujet de ce soir, la création de l'ASIJ. Il félicite également les membres de ce nouveau Conseil intercommunal et leur souhaite pleine satisfaction dans cette fonction. En ce qui concerne le budget et les autres préavis acceptés, il remercie pour la confiance témoignée et assure les conseillers que la municipalité fait toujours tout pour travailler dans l'intérêt de la commune.

6.1.1 Administration

Il y a quelques changements à signaler au niveau des collaborateurs. Mlle Angelina Wazau a terminé avec succès son apprentissage d'employée de commerce en obtenant son CFC. Pour lui succéder, un nouvel apprenti a été engagé, en la personne de M. Lionel Maurer.

Une mauvaise nouvelle concernant Mme Carmen Feijo, secrétaire au Greffe, qui est atteinte d'une grave maladie. Elle doit subir un traitement de choc de quelques mois. Ceci l'attriste sincèrement. L'administration a dû procéder à quelques adaptations et modifications d'ouverture au public des guichets et central téléphonique. Les bureaux ne seront ouverts que les matins et le jeudi après-midi jusqu'à 19h. Les numéros de téléphones directs des collaborateurs sont normalement en service.

M. Jean-Numa Grau, qui habite à Rolle, a été engagé comme secrétaire remplaçant pour une mission temporaire de 6 mois, en souhaitant que Mme Carmen Feijo revienne en pleine forme d'ici là. Nous lui transmettons les meilleurs vœux pour une bonne et franche guérison. Entre-temps, il se peut que certaines demandes prennent plus de temps que d'habitude, notamment pour la commission de gestion. Il ose espérer que les conseillers seront indulgents et il les remercie de leur compréhension.

6.1.2 Emprunt

Au mois de juin dernier, le Conseil a accepté le renouvellement d'un emprunt à terme fixe de CHF 1'500'000. Le 24 octobre écoulé a été contracté auprès de la Banque cantonale de Genève un nouvel emprunt de CHF 5 millions pour une durée de 10 ans au taux de 1,29 %, ce qui est particulièrement intéressant. Pourquoi 5 millions, c'est simplement, d'une part, pour assurer le financement d'une partie des investissements réalisés et, d'autre part, les taux étaient intéressants et attractifs et la municipalité y a mis les investissements de la nouvelle déchetterie.

6.1.3 Rentrées fiscales 2012

C'est avec plaisir que M. le syndic communique que les prévisions établies sur la situation à fin octobre des rentrées fiscales sont en nette amélioration par rapport à celles de fin août. En effet, d'une manière globale, les recettes fiscales prévues au budget sont atteintes, voire très légèrement supérieures. Pour information, il y avait un manque d'environ CHF 600'000, calculation à fin août, et maintenant un boni de CHF 60'000 environ.

6.1.4 Péréquation

Pour le décompte final de la péréquation facture sociale 2011, Savigny a reçu un retour de la péréquation de CHF 152'121 et une facture complémentaire de CHF 3'451 pour la facture sociale. A noter que la moyenne cantonale 2011 des fonds d'impositions communaux est de 66,76 %. Savigny se trouve donc en dessous avec le coefficient de 66. Selon les dernières informations, les acomptes 2013 vont être les suivants : péréquation directe nette CHF 166'635 alors que les premières estimations étaient budgétisées à CHF 446'000. Cela

présente donc une amélioration d'environ CHF 280'000 du résultat budgétisé. Pour la facture sociale, ce sont CHF 2'018'546 auxquels nous aurions dû rajouter CHF 40'661 pour le rattrapage financier lié à la bascule 2011. Ces acomptes sont donc déjà supérieurs de CHF 20'000 environ par rapport au budget. Les différences par rapport au budget sont toujours à prendre avec prudence. En effet, il y aura encore des décomptes finaux 2012 qui viendront influencer les comptes 2013. S'il dit qu'il aurait dû rajouter CHF 40'000, c'est qu'à la suite de négociations entre les associations de communes et l'Etat, un accord a été trouvé dans le sens de la suppression du rattrapage. C'est une excellente nouvelle qui est tombée ce lundi et qui est la première mesure immédiate. D'autres pistes seront encore négociées entre l'Etat et les communes.

6.1.5 Amicale des Savigny

Après avoir organisé avec succès le congrès 2012, ce sera au tour de Savignysous-Mâlain, à environ une trentaine de kilomètres à l'ouest de Dijon, d'accueillir en 2013 le grand rassemblement des cousins des Savigny. Les dates prévues sont du 9 au 12 mai. Le tout-ménage sera distribué comme habituellement en début d'année. Comme il y aura la fête de la musique en même temps, il espère quand même ne pas être le seul à faire le déplacement.

6.1.6 Fermeture des bureaux de l'administration communale

Les bureaux seront fermés dès le vendredi 21 décembre et rouvriront le jeudi 3 janvier. Comme d'habitude, les jours non fériés seront pris soit sur les vacances ou les heures supplémentaires. Les services de piquet seront assurés. Il souhaite qu'il y ait un peu moins de neige pendant les fêtes, car ces jours de travail et l'évacuation de la neige coûtent très cher.

6.1.7 Remerciements et vœux

Au terme de cette année, riche en événements, il adresse ses remerciements à Mme la présidente, et soulève les excellents contacts et la bonne collaboration entretenus depuis son accès à cette fonction et pour avoir rondement mené les débats lors de ces deux séances. Il remercie également tous les membres du Bureau, spécialement Mme la secrétaire pour la bonne rédaction des procès-verbaux qui sont toujours très complets et pratiquement sans fautes. Il associe également à ses remerciements Mesdames et Messieurs les conseillers, les membres des commissions ad hoc, et particulièrement celle des finances. Il remercie également pour toutes les bonnes discussions et le bon dialogue qui se poursuit d'une manière constructive, ce qui est essentiel pour une commune comme la nôtre. Il ne faut pas oublier qu'il est important de toujours rechercher l'intérêt de la Commune et de ses administrés dans le sens large. Il profite de citer également les collaboratrices et collaborateurs de la commune, sans distinction de grade, pour l'excellent travail effectué. Il complète cette liste avec ses collègues à la municipalité, pour qui les tâches ne vont pas en diminution et qui sont toujours disponibles. Pour terminer, il souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tous les conseillers ainsi qu'à leurs familles et les meilleurs vœux de santé et de succès pour 2013.

6.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

6.2.1 Déchetterie

Tout allait bien jusqu'à ce que le temps se dégrade. Le chantier est bloqué jusqu'à la fin de l'année. Par contre, les travaux se sont bien déroulés. Les accès sur la route cantonale ainsi que la sortie avec PLCO sont terminés. On a commencé le dégrapage du terrain et tiré les premiers niveaux. La suite se fera l'année prochaine. Si le printemps 2013 s'annonce clément, les délais seront largement tenus.

6.2.2 Forêts

A fin octobre, avec la neige et la bise, un petit ouragan a provoqué quelques dégâts. Des arbres ont été cassés ou déracinés pour environ 200 m³. Il remercie l'entreprise Métraux qui a travaillé au plus vite pour façonner ce bois et libérer les chemins dans les jours qui ont suivis. Environ 1'800 m³ de bois ont été martelés et plus de 1'200 m³ déjà façonnés.

6.2.3 Apprenti

M. Maxime Monney avait commencé un apprentissage d'agent d'exploitation à la conciergerie avec très peu de motivation. Après une année, il a été placé à la voirie pour lui donner une deuxième chance avec un délai au 31 décembre 2012. M. Monney a écrit qu'il renonçait à continuer son apprentissage au 30 novembre 2012, ce que la municipalité a accepté.

6.2.4 Rame

Comme d'habitude, Savigny a participé au challenge de la rame à Cully, et comme d'habitude, a fini troisième. Ont participé : MM. Louis Pipoz, Patrick Cosandey, Daniel Métraux, Yves Beutler, Frédéric Dufey, Jean-Claude Rochat, Gilles Goutte et Christian Feusi. Il les remercie pour leur engagement et donne rendez-vous pour 2013.

6.2.5 Remerciements et voeux

Il remercie les conseillers pour le soutien et les préavis acceptés en 2012, soit la déchetterie et le véhicule de la voirie pour que le service hivernal puisse se dérouler dans de bonnes conditions. Un grand merci également au Service de la voirie qui est toujours fortement mis à contribution quand la neige fait son apparition, surtout que l'hiver 2012/2013 a bien commencé. Ses vœux vont également à tout le personnel de l'administration communale, qui est toujours présent quand il a quelques petits soucis. Pour finir, il adresse aux conseillers ainsi qu'à leurs familles les meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2013.

6.3 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny**6.3.1 Association ASIJ**

Mme Weidmann Yenny remercie sincèrement les conseillers d'avoir accepté le préavis. Cette association pourra offrir un contexte vraiment favorable pour les élèves de Savigny et, elle l'espère, favorable également pour les finances communales. Elle est persuadée que c'est un très beau projet. Les deux personnes représentant la municipalité dans le conseil intercommunal sont MM. Gilbert Regamey et Jacques Ochs. La municipalité les proposera pour le comité-directeur, mais cela devra être avalisé par le Conseil intercommunal.

6.3.2 Vœux

Elle souhaite les bons vœux à tous les conseillers ainsi qu'à leur famille.

6.4 Informations données par M. Sylvaire Coquil**6.4.1 Service de conciergerie**

Ce service a subi quelques changements suite au départ du chef concierge M. Rossier. Certaines personnes se sont présentées suite à la parution d'une annonce. M. Michel Mandelli de Puidoux, 53 ans, qui vient de finir son CFC d'agent d'exploitation a été engagé. Il a travaillé trois ans pour la Ville de Lausanne en s'occupant de différents services. M. Sascha Lazic a été nommé chef-conciergerie. Il avait remplacé M. Rossier durant 9 mois et donné entière satisfaction. On peut constater que les bâtiments sont maintenant très bien entretenus. Il remercie tous les employés de ce service. Leur travail n'est pas toujours facile. De temps en temps, deux personnes, avec les permis nécessaires, remplacent également les chauffeurs des bus scolaires en cas de besoin.

6.4.2 Vœux

Il souhaite également des bons vœux, une bonne fin d'année, et se réjouit de revoir tout le monde l'année prochaine.

6.5 Informations données par M. Jacques Ochs**6.5.1 Eau**

L'année 2012 a été une bonne année pour son dicastère. Contrairement à quelques années en arrière, il est content maintenant quand il pleut. Par rapport à 2011, il y a une augmentation de 30 % de la pluviométrie en 2012. Au niveau des captages, il y a eu 47 % d'eau en plus, c'est énorme et représente environ 90'000 m³. Le côté positif est que cela a permis de bien consommer l'eau de

nos captages et qu'il n'était pas nécessaire d'acheter beaucoup d'eau à Lausanne. L'autre côté est qu'il a fallu payer 10 % de charges de plus par m³ à Lausanne, car on n'a pas assez consommé. En finalité, on arrive quand même à dégager une somme assez élevée de l'ordre de CHF 90'000 environ. C'est pour cela qu'il n'est pas toujours évident d'établir un budget, car on est toujours tributaire de variations incontrôlables.

6.5.2 Remerciements et voeux

Il remercie le personnel communal qui l'a suivi durant sa première année d'activité en tant que municipal. Il a été guidé bien souvent dans certaines interrogations afin qu'il puisse faire son travail dans les meilleures conditions. Il remercie tout spécialement MM. Richard et Cordey qui ont œuvré pour fournir l'eau de bonne qualité. Il adresse ses meilleurs voeux aux conseillers et leur souhaite un joyeux Noël.

7. **Divers et propositions individuelles.**

La parole n'est pas demandée.

Mme la présidente adresse également quelques paroles aux conseillères et conseillers. La présidente sortante nous avait mis l'eau à la bouche avec son fameux discours qui résumait les événements arrivés dans le monde et Savigny. Elle ne veut pas se livrer à ce même exercice, car cela sentirait le réchauffé. Par contre, elle a suivi un débat sur les 20 ans du non à l'EEE ce qui lui a inspiré la réflexion suivante.

A l'époque, elle était choquée de la frilosité des concitoyens alémaniques, mais pense qu'elle n'aurait pas employé ce terme à ce moment-là. Elle est arrivée à nuancer ses propos depuis. Elle était allée manifester sa colère à Berne quelques jours après la votation. Là-bas, il ne faisait pas très chaud, ni dehors, ni dans son cœur, persuadée que le ciel allait lui tomber sur la tête, ce qui finalement n'est pas arrivé ! On est en démocratie, donc il fallait accepter cette décision. En 1992, le taux de participation à la votation sur l'EEE a atteint le record de 78,73 % au niveau national, un peu moins au niveau vaudois, soit 72,7 %. Ce sujet avait passionné les foules et on s'est déplacé en masses pour aller voter, car l'avenir en dépendait. Lors de la votation du 25 novembre dernier, l'enjeu était semble-t-il moindre. Afin de mettre en conformité la Constitution vaudoise avec la Constitution fédérale, le peuple a été appelé à voter afin de supprimer le terme de tutelle, remplacé par curatelle de portée générale. On s'est gaussé de l'excès de formalisme et on a dénoncé une votation inutile qui pouvait affaiblir la démocratie et seul un petit 25 % de la population a pris la peine de se prononcer. Mesdames et Messieurs, c'est parfois dans les petites choses, apparemment anodines, que la démocratie est directement menacée. En exemple, l'art. 1 al. 2 dans la Constitution dit « le peuple est souverain, le suffrage universel est la seule source

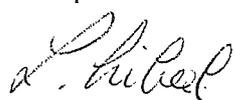
directe ou indirecte du pouvoir ». L'art. 83 al. a : « sont soumis au corps électoral les révisions partielles ou totales de la Constitution ». Dans cette même Constitution vaudoise, l'art 3 stipule que « la langue officielle du canton de Vaud est le français ». C'est pourquoi il a fallu voter le 25 novembre dernier le changement cité plus haut. On ne peut pas changer quelque chose sans passer devant le peuple. Le devoir de se prononcer sur chaque changement de virgule dans la Constitution est la garantie de nos droits et par conséquent de notre démocratie. Sans ces articles 1 et 83 on pourrait, sans consulter le peuple, changer par exemple la langue officielle du canton de Vaud. Nous comprenons donc que la pérennité de notre démocratie n'est pas seulement dans les grands enjeux historiques, mais aussi dans les détails de notre système politique, ce qui fait notre force, pour autant que nous en fassions usage. En guise de conclusion, Mme la présidente se pose la question : notre démocratie est-elle si aboutie qu'elle ne mérite plus d'être défendue à chaque occasion ? Comme Noël est la fête de l'espérance, il faut convenir avec elle qu'il en va de la responsabilité de chacun d'honorer les devoirs civiques et elle espère qu'il y aura 80 % de participation lors des prochaines votations au mois de mars, elle compte sur les conseillers.

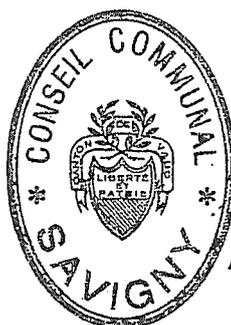
Elle souhaite de très heureuses fêtes de fin d'année et formule ses meilleurs vœux pour l'année 2013 aux personnes présentes et à leurs proches.

En raison des fortes chutes de neige, elle incite les personnes qui rentrent à la prudence pour le chemin du retour et également ceux qui viennent au repas à La Clai-aux-Moines.

Elle clot la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance du Conseil est levée vers 20h.25.

La présidente

L. Libal

The seal is circular with the text "CONSEIL COMMUNAL" at the top and "SAVIGNY" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures holding a banner. The shield is surrounded by a wreath and the words "LIBERTÉ" and "ÉGALITÉ".

La secrétaire

A.M. Guignard